

“Talents” de la création d'entreprise

Le réseau des Boutiques de gestion et l'association Concours Talents lanceront, le 30 janvier prochain, la 11^e édition du concours Talents, premier concours national de la création d'entreprise. Décliné en deux étapes, régionale puis nationale, il récompense des chefs d'entreprise de tous âges, dans tous les domaines d'activité, à condition qu'ils soient accompagnés dans la réalisation de leur projet. La clôture des inscriptions est prévue le 30 avril prochain. Le concours comprend désormais neuf catégories : talents de l'innovation technique et technologique, de l'artisanat et du commerce, de l'économie sociale, des services, des services à la personne, des dynamiques rurales, de l'envie d'agir, du développement (réservée aux anciens lauréats en activité depuis plus de trois ans), enfin de l'essaimage (créée en 2008). Les prix régionaux sont récompensés de 1 600 euros en moyenne, les nationaux de 4 000 à 10 000 euros.

La 10^e promotion a révélé une tendance écocitoyenne chez les créateurs d'entreprise : le bien-être, le bio, le respect de l'environnement et les services à la personne suscitent des vocations. En 2008, mille candidatures ont été examinées et cent créateurs récompensés. Chaque entreprise primée a par la suite reçu, en moyenne, 20 000 euros d'aides à la création, soit une hausse de quatre points par rapport à 2007.

• **Les dossiers de candidature sont disponibles dans les Boutiques de gestion et sur www.concours-talents.com.**

Tél : 01.53.34.12.90.